



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Réunion du mardi 11 mai 2010

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission des Affaires sociales

Sommaire

Pages

Interpellations

- *Financement des projets d'hébergement / logement des personnes handicapées de M. Hervé Doyen*
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....3
et interpellation jointe
Ouverture et encadrement de places d'accueil pour personnes handicapées de grande dépendance de Mme Caroline Persoons
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....4
(Orateurs: M. Hervé Doyen, Mmes Caroline Persoons, Dominique Braeckman, M. Alain Hutchinson, Mme Evelyne Huytebroeck, ministre)
- *Accompagnement des personnes autistes de M. Joël Riguelle*
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....10
(Orateurs: M. Joël Riguelle, Mmes Dominique Braeckman, Caroline Persoons, Nadia El Yousfi, Evelyne Huytebroeck, ministre)

Questions orales

- *L'accueil en crèche d'enfants handicapés à Bruxelles
de Mme Anne-Charlotte d'Ursel*

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 14

(Orateurs: Mmes Anne-Charlotte d'Ursel, Evelyne Huytebroeck, ministre)

- *L'aide à l'acquisition d'outils facilitant l'apprentissage des élèves dyslexiques et le soutien
aux associations d'accompagnement
de Mme Caroline Persoons*

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 16

(Orateurs: Mmes Caroline Persoons, Evelyne Huytebroeck, ministre)

Clôture..... 17

Présidence de Mme Fatima Sidibé, présidente

La réunion est ouverte à 12h11.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

FINANCEMENT DES PROJETS D'HÉBERGEMENT/LOGEMENT
DES PERSONNES HANDICAPÉES

DE **M. HERVÉ DOYEN**

À **MME EVELYNE HUYTEBROECK**,
MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- Le 31 mars 2010, le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) organisait son 39e sit-in devant votre cabinet. Votre interview du 22 mars dans "La Libre Belgique" aurait inquiété le GAMP et ses sympathisants qui voient dans vos propos une source de découragement touchant des projets nettement identifiés avec une formulation de faisabilité et des études d'impact.

Le GAMP est conscient de la difficile situation budgétaire de la Commission communautaire française. Sa thèse porte sur l'absence de priorités et de clarté face :

- aux projets en cours, tels Hoppa, Coupole de l'autisme, Méridien, etc.;
- aux projets futurs n'ayant pas encore reçu d'accord de principe ou d'agrément ;
- au financement des places à programmer.

Selon le GAMP, votre réponse ne permet pas d'apprécier la faisabilité des projets mis en œuvre et d'assurer, non pas le rêve des parents de personnes handicapées mais le projet sociétal pour les plus faibles d'entre nous.

Nous rappelons souvent au sein de ce Parlement que nous avons entre autres missions de défendre et de garantir aux personnes handicapées le bénéfice effectif des droits reconnus dans divers instruments juridiques. Il s'agit d'une responsabilité politique et sociale.

Il me revient que certaines associations voient dans les projets qu'elles portent et à la lumière de vos réponses - lors du dernier sit-in et dans l'interview précitée parue dans "La Libre Belgique" - plus d'incertitudes que d'hypothèses favorables.

Hoppa attend depuis quatorze ans, a eu un accord de principe, dispose d'une liste d'attente et attend un subsidie programmé sur quatre à cinq ans. La Coupole de l'autisme a, quant à elle et après plusieurs années d'errance, bénéficié de deux terrains communaux pour un euro symbolique à Jette, a engagé un architecte, a obtenu ses permis d'urbanisme, a récolté des fonds depuis des années, a engagé des sommes considérables - et en l'espèce de l'argent privé - et se voit aujourd'hui démunie face à un discours politique inaudible.

Le discours actuel ne dit pas que ces projets sont possibles. Dans ces conditions, comment motiver ceux qui les portent ? Doivent-ils abandonner, eux qui, faut-il se le rappeler collectivement, pallient à l'envi et depuis tant d'années l'indigence et l'incurie de la puissance publique en la matière ?

Comme le dit un honorable collègue, à Bruxelles, il faut ruser avec nos compétences. Le projet de budget d'assistance personnelle (BAP) montre qu'un objectif peut transcender dans certaines situations la stricte contrainte financière grâce à la concertation, la détermination et l'ambition. La réussite du projet a nécessité d'autres actions et d'autres synergies. Ce projet est financé par la Commission communautaire commune.

Madame la Ministre, à part la question de financement, quelles sont les autres hypothèses critiques pour les projets d'hébergement pour personnes handicapées ?

Les parents et les associations sont nos soutiens dans ces projets. Mieux, ils sont les initiateurs là où, collectivement, nous n'avons pas été capables de remplir nos missions. Il ne s'agit donc pas "ici et maintenant" d'abandonner faute d'argent.

Quelles sont les propositions, les compléments d'information à destination de parents et d'associations pour évaluer les conséquences probables de ce problème de financement ?

Qu'envisagez-vous, qu'envisageons-nous pour sortir de l'ornière financière dans laquelle ont été piégés ces parents et ces associations et leurs enfants lourdement handicapés ?

Quelle imagination et quelle créativité politiques mettons-nous collectivement en œuvre pour sortir de l'impasse et enfin, après la déclaration du gouvernement de 2004 restée vaine, être à la hauteur de nos promesses de l'accord de 2009 et des engagements singuliers des quatre partis ici présents à l'endroit de Hoppa et de la Coupole pour l'autisme ?

Qu'envisagez-vous de faire avec votre collègue, le secrétaire d'Etat au Logement ? L'hébergement pour personnes handicapées n'est-il pas du logement ?

Qu'en pensent vos collègues du gouvernement régional qui, hier et aujourd'hui, ont amené avec imagination les moyens de financer des politiques communautaires et notamment les crèches qui manquaient et qui manquent encore à Bruxelles ?

Madame la Ministre, je sais votre attachement à ces projets mais nous ne pouvons nous défaire de nos convictions et de nos engagements. Plus qu'une réponse opportune à plusieurs projets largement mis en œuvre et qui nous attendent pour enfin se réaliser, il en va ni plus ni moins du crédit de la puissance publique en cette matière, crédit à recouvrer auprès de centaines de parents et leurs familles qui aujourd'hui s'interrogent avec raison sur notre réelle volonté de voir avancer la cause des plus démunis d'entre tous, à savoir les personnes handicapées adultes de grande dépendance.

ET INTERPELLATION JOINTE

OUVERTURE ET ENCADREMENT DES PLACES D'ACCUEIL
POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE GRANDE DÉPENDANCE

DE **MME CAROLINE PERSOONS**
À **MME EVELYNE HUYTEBROECK**,

MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons pour son interpellation jointe.

Mme Caroline Persoons (MR).- Nous vous avons déjà tous posé de nombreuses questions sur ce thème. Il est regrettable que nous devions y revenir régulièrement. C'est la première fois que nous le faisons en commission mais j'ignore si cela a une signification particulière.

C'est un sujet qui est toujours d'actualité et qui est important. Nous sommes bien mal lotis à Bruxelles et la situation n'est pas facile non plus en Wallonie. Nous admirons le courage des parents qui manifestent régulièrement, qui mènent des projets. A force d'imagination, de réunions, ces projets progressent mais très lentement.

Le soutien des pouvoirs publics n'est pas suffisant. Il n'y a pas - ou très peu - d'initiatives publiques en ce domaine alors qu'il s'agit de situations dramatiques. Les assistants sociaux sont dans le désarroi quand ils vont dans les familles, qu'ils voient ces situations déplorables, le désespoir des parents et des personnes en situation de handicap et de grande dépendance. La façon dont la vie se déroule pour eux est souvent inadmissible.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de trouver des solutions claires, sûres, à long terme et surtout rapides. Cela fait des années que des projets sont "en cours de réalisation" et des années que des conférences de presse nous annoncent des places.

En novembre 2005, il était écrit dans "Le Soir" que *"lors de la précédente législature, le terrain était promis à Hoppa mais le dossier est resté bloqué car il fallait sortir de l'indivision. Aujourd'hui, les choses bougent, selon la ministre Huytebroeck. Le terrain devrait sortir de l'indivision d'ici fin novembre. On peut espérer que le centre sera sur pied en 2007"*.

En novembre 2007, d'après "La Libre", la ministre annonce les projets : 25 + 25 places sont prévues pour Hoppa, 15 + 15 places pour la Coupole régionale de l'autisme, 15 places pour la Braise. La construction de Hoppa devrait débuter en 2009 et être opérationnelle en 2010 pour le centre de jour et 2012 pour le centre d'hébergement. En février 2008, c'est le projet du Méridien qui est annoncé avec la structure Farra Bruxelles-Capitale, le projet des Briques du GAMP.

En décembre 2008, toujours d'après "La Libre", la ministre annonce la création de 80 à 90 nouvelles places mais il s'agit des mêmes : 25 + 25 places pour Hoppa, 15 + 15 places pour la Coupole régionale de l'autisme. A cela s'ajoute le projet de transfert de l'asbl Farra (16 + 16) avec une augmentation de places. Il s'agit exactement des mêmes places que précédemment.

En décembre 2009, dans "Le Soir", pour la ministre, les quatre projets portés par diverses asbl devraient permettre la création d'une petite centaine de places réservées à des personnes handicapées de grande dépendance. *"Nous sommes dans la dernière ligne droite"*, dit la ministre.

Ensuite, en mars 2010, c'est l'annonce de l'ouverture du centre Constellations qui dépend de la Commission communautaire commune.

Les interpellations d'aujourd'hui doivent permettre de faire le point. Les annonces ont été nombreuses mais avec quelles concrétisations ?

Je reconnais que le budget de l'aide aux handicapés a connu une augmentation constante, ce qui est positif car les finances de la Commission communautaire française ne sont pas en très bonne santé. Cette augmentation constante ne se retrouve pas dans d'autres secteurs de la Commission communautaire française. Il n'en demeure pas moins que nous devons poser les questions concrètement. Combien de places créées depuis les six ans que vous êtes responsable de cette matière ?

Les arrêtés pris en matière d'infrastructure ont permis la création de certaines places. Une récente question écrite a reçu réponse voilà une dizaine de jours. Vous donniez les chiffres selon lesquels, en 2008, un montant de 294.000 € a été transféré et la même opération a été renouvelée en 2009 pour 58.000 €. Ces sommes ont permis la création de places supplémentaires en centres de jour et d'hébergement en modifiant l'arrêté. Or, cela ne donne que 13 places dont 3 places de court séjour. Et 13 places par rapport aux 200 places d'accueil nécessaires de façon urgente représentent bien peu.

Où en est-on dans les différents projets cités (Hoppa, Coupole de l'autisme) ? Cependant, il faut non seulement disposer de lieux d'hébergement mais également encadrer les personnes et faire vivre ces projets. Les briques ne suffisent pas, encore faut-il le pouvoir faire vivre les institutions.

Il y a là une crainte supplémentaire. La mobilisation des familles est évidemment importante mais il faut des moyens pour faire vivre ces associations pour qu'elles puissent effectivement accueillir les personnes de grande dépendance.

Tout récemment, la Coupole de l'autisme a organisé un concert avec Lorenzo Gatto au théâtre Saint-Michel. La salle était bondée et il s'agissait d'un extraordinaire élan d'enthousiasme et de soutien. On voit donc que les gens bougent, se mobilisent même s'il faut être patient vu le nombre d'années nécessaires pour voir un projet aboutir.

A l'instar de M. Doyen, j'ai à coeur de relayer l'inquiétude du secteur. Lors du dernier sit-in, vous aviez déclaré qu'il y avait un problème et que vous ne pourriez pas assurer le subventionnement. C'est réellement hypothéquer l'avenir de ces quelques projets, même s'ils sont insuffisants et qu'ils évoluent beaucoup trop lentement.

L'inquiétude va même au-delà, car le risque de voir des projets existants ne plus pouvoir être correctement subsidiés est présent. Au lieu de pouvoir ouvrir des places, va-t-on devoir en fermer, voire refuser des agréments comme ce fut le cas pour l'Arche ? Etes-vous dans une situation telle que des menaces planent sur les places existantes ? Qu'en est-il des projets maintes fois annoncés par vous lors de conférences de presse mais qui ne se concrétisent pas ?

On connaît la situation financière difficile de la Commission communautaire française et on sait que les espoirs de refinancement sont à chaque fois postposés. Que peut-on faire concrètement avec ce que l'on a ? Quels sont les autres moyens et projets que vous affectez dans le cadre de cette création de places ?

Quels contacts sont-ils pris avec des partenaires comme les banques pour tenter de trouver des sources de financement ? Quels sont les moyens mis sur la table lors de rencontres avec d'autres niveaux de pouvoir ? Quel est le plan prévu par la Commission communautaire française pour concrétiser ces projets et pour en entamer d'autres ?

On sait que la Région wallonne connaît elle aussi des difficultés même s'il y a eu la possibilité d'y obtenir quelques conventions nominatives. J'avais à coeur, via toutes ces questions, de relayer la peur de ne voir rien se concrétiser et d'être au contraire confronté à une situation de plus en plus difficile.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Cela fait quelques années que nous réfléchissons tous à une autre manière d'aborder la question du handicap, avec l'inclusion comme maître-mot. Ce terme est d'ailleurs repris dans la déclaration de politique gouvernementale.

Cela veut dire que l'on doit rechercher partout de quoi rencontrer les besoins des personnes handicapées afin de leur permettre de mener la vie la plus intégrée possible. La Commission communautaire française ne doit pas être le terrain de relégation. La Région, pour les politiques de Logement ou d'Emploi, ou la Communauté française, pour les politiques d'Enseignement, ou l'Etat fédéral pour la reconnaissance des aidants proches et pour la politique du budget d'assistance personnalisée, sont autant de pistes qui doivent être investiguées.

Il est aussi important de se dire que si tout le monde y va de sa bonne idée, cela risque d'être contre-productif. Toutes ces initiatives qui doivent se prendre ailleurs doivent avoir une certaine articulation, si pas homogénéité, et s'inscrire dans un plan d'ensemble à défaut de risquer de perdre des énergies bien utiles. Ma première question porte sur les articulations existant entre la Commission communautaire française, le bicommunautaire, la Région, etc., que ce soit ou pas au sein des conférences interministérielles.

Pour en revenir aux politiques spécifiques de la Commission communautaire française, la majorité est maintenant en place depuis un an et l'opposition comme la majorité demandent - et c'est normal - des comptes. Cependant, je me permets de déplorer l'utilisation de certains termes faite par mon collègue du cdH qui sans doute ont dépassé ses intentions.

Quoi qu'il en soit, je trouve important de faire le point aujourd'hui car les personnes handicapées de grande dépendance sont surtout pénalisées par une limitation drastique de leur autonomie et rencontrent d'énormes difficultés à trouver une place dans les centres et à bénéficier d'une prise en charge correspondant à leurs besoins.

Les familles les prennent en charge fort courageusement mais se posent, outre la question de la perpétuité de ce courage, celle du devenir de la personne handicapée de grande dépendance après le décès de ses parents.

Où en est-on dans l'augmentation du nombre de places par rapport à l'engagement pris en début de législature ? Dans la déclaration gouvernementale, on avait simplement indiqué le chiffre de 113 places supplémentaires dont la grande majorité était destinée aux personnes de grande dépendance.

Où en est-on également dans l'octroi de conventions prioritaires et nominatives, l'occupation à 100% des places disponibles, le renforcement général de l'encadrement de ces personnes lourdement handicapées et dans une meilleure adéquation des prises en charge avec la capacité d'autonomie des personnes handicapées ?

C'est également une manière de vous demander où en est votre projet de décret relatif à l'inclusion. Il devrait comporter des aspects relatifs au processus d'admission, au taux d'encadrement, à l'évaluation qualitative, à la mobilisation des services généraux, à la restructuration des services

ambulatoires et à la participation à de nouvelles formules de logement.

Vous aviez également promis un décret relatif aux infrastructures, qui devrait comporter de nouveaux montants maxima subventionnables. Un calendrier est-il aujourd'hui prévu ? Quels sont les grands axes de cette réflexion ?

Où en est-on dans la recherche de formules alternatives d'accueil et d'hébergement ? Des liens structurels existent-ils avec la Région de Bruxelles-Capitale ? Y a-t-il des avancées réalisées en collaboration avec votre collègue, M. Christos Doukeridis, qui s'est exprimé récemment à ce propos ? Ce dernier a indiqué que dans son Plan logement, il y aurait davantage de logements adaptés aux personnes atteintes d'un handicap.

Une partie des informations que l'on vous demande aujourd'hui recoupe les termes d'une proposition de résolution que nous avons votée en fin de la législature précédente. Le recoupement n'est pas complet et c'est la raison pour laquelle il serait intéressant de savoir comment l'on a avancé pour y répondre. Cependant, vu l'aspect très spécifique de ce dossier, cela devrait faire l'objet d'une interpellation distincte.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH)- Ma collègue juge que certains de mes propos sont durs. Je n'ai jamais eu l'intention de blesser qui que ce soit et si j'ai froissé quelqu'un, je m'en excuse.

Je suis un passionné et personne ne me retirera cette passion. En l'espèce, je suis particulièrement en phase avec les initiateurs de ces projets dont nous parlons depuis 2004. La commune de Jette a d'ailleurs cédé deux terrains d'une valeur de 27 millions de BEF pour ces projets. C'est sa manière à elle de participer à ces initiatives.

Nous sommes en contact avec ces gens et au-delà de notre intervention en qualité de promoteurs d'un projet immobilier visant à installer un centre de jour ou de nuit pour accueillir des personnes autistes, nous sommes confrontés à des parents qui ont plus de 60 ans aujourd'hui et qui s'inquiètent pour leur enfant autiste devenu adulte. Ils sont saisis par le doute et l'angoisse quant à l'avenir de leur enfant, polyhandicapé ou handicapé autiste. Ces angoisses me paraissent sincères, légitimes et humaines.

J'ai été prudent dans mon interpellation et je n'ai incriminé personne en particulier. Il s'agit néanmoins de rappeler la responsabilité collective exercée depuis tant d'années. Je ne vise donc pas Mme Huytebroeck mais toutes les personnes concernées par cette responsabilité collective qui veut que nous rappelions que la puissance publique a des devoirs non de subsidiarité mais d'initiative.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS)- Je me joins à cette interpellation, et en particulier à nos collègues M. Doyen et Mme Braeckman. Cette problématique dépasse largement le champ de compétences de la Commission communautaire française et touche à un ensemble de secteurs de la ville gérés par ailleurs au sein de notre Région.

Cela étant, personne ici n'est opposé à ce que l'on mène des politiques au bénéfice des handicapés. Personne ne souhaiterait leur retirer quoi que ce soit mais nous sommes tous sensibilisés à cette question et souhaitons faire avancer les choses. Les déclarations de politique l'annoncent d'ailleurs régulièrement en début de législature.

Il n'en demeure pas moins que le problème est de nature budgétaire. Notre Région a besoin d'un refinancement. J'étais

B.I.Q. 6 (2009-2010)

ministre du Budget de la Commission communautaire française il y a quelques années et à l'époque déjà la situation était catastrophique, nous n'avions plus un franc et notre service à gestion séparée était en déficit total.

Depuis lors, il a été un peu renfloué. Le problème budgétaire est donc réel. Bien sûr, nous ne pouvons perpétuellement nous retrancher derrière cette question. Les budgets sont des choix politiques mais ils sont tellement nombreux à faire dans des domaines qui touchent à la détresse dans notre Région que cela devient extrêmement complexe.

J'ai une question concrète à vous poser. Dans le cadre des accords qui ont précédé la formation du gouvernement et du collège actuels, nous avons négocié une intervention de la Communauté française de 12,5 millions d'€ pour donner un coup de main au financement des politiques régionales. Malheureusement, si j'ai bien observé, ce montant a été affecté au budget réglementaire et non au budget décentralisé.

Aujourd'hui, la somme se trouve dans le budget de la Commission communautaire française mais est destinée en principe à financer des politiques culturelles ou d'enseignement plutôt que la politique décentralisée.

Avez-vous l'intention d'examiner cette question et d'agir pour que ces 12,5 millions d'€ aboutissent, au moins dans une large mesure, dans le budget décentralisé de la Commission communautaire française ? Ils apporteraient ainsi des moyens supplémentaires aux politiques sociales, en particulier envers les handicapés. Cette question ne recevra certainement pas de réponse immédiate mais elle mérite un examen sérieux. Il conviendrait en effet de rapatrier une partie de ce montant vers les secteurs dont il est question aujourd'hui.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- C'est une des premières fois que nous débattons de ce sujet en commission. C'est même la première fois de cette législature que la commission des Affaires sociales se réunit spécialement sur ce thème. Je pense que le débat sera plus complet du fait d'être abordé en commission.

Pour commencer, je voudrais faire quelques réflexions quant à l'interpellation tout à fait légitime de M. Doyen. Sachez que je comprends bien que les familles aient des angoisses. Si je pouvais résoudre ces problèmes rapidement, je le ferais directement, d'autant plus que depuis 2004 nous nous battons corps et âme pour les projets que vous avez cités.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'avancées. Effectivement, cela fait quatorze ans que le projet Hoppa est en cours. Je peux vous citer un nombre de choses que nous avons débloquées en cinq ans pour Hoppa. Madame Persoons, vous citez des dates que j'avais indiquées. Je les assume. J'espérais que cela évoluerait beaucoup plus rapidement.

N'oubliez pas qu'en cinq ans, nous avons réglé le problème de l'indivision du terrain de Berchem, nous avons inscrit ce projet dans un plan pluriannuel et nous avons fait en sorte qu'il puisse bénéficier de subventions comme bâtiment exemplaire. De même pour Estreda/Condorcet sur Jette.

Vous dites que mon discours était inaudible lorsque j'ai reçu le GAMP. Je ne crois pas qu'il était inaudible. Je pense que le GAMP n'attendait pas de moi des promesses en l'air, nous nous connaissons bien. De toute façon, ils ne les auraient jamais crues. Ils attendaient de moi que je sois combattante - nous le restons - et que je sois franche - j'ai voulu l'être.

A un moment important de nos discussions institutionnelles et budgétaires, j'ai dit sans détour qu'aujourd'hui, si la Commission communautaire française et les Commissions communautaires ne sont pas refinancées, nous allons dans le mur pour toutes ces matières sociales et pas uniquement pour les personnes handicapées. Je voulais tirer une sonnette d'alarme parce que, derrière le slogan du refinancement de Bruxelles, on oublie qu'il y a des milliers de personnes, souvent les plus fragilisées, qui subissent des problèmes dus au non-financement de notre Région.

Parmi elles, il y a les personnes handicapées, enserrées dans le budget de la Commission communautaire française à raison d'un tiers de celui-ci. Nous n'avons aucune marge de manœuvre.

Cela ne signifie pas pour autant que nous n'avons pas de pistes à explorer. Je ne veux pas tenir ici un discours tout à fait désespéré. Voilà cinq ans que nous essayons de dégager des pistes, que ce soit dans le cadre de notre budget ou en partenariat avec la Région.

C'est également une sonnette d'alarme importante car là où nous avons pu actionner des leviers, nous l'avons fait. Nous ne sommes pas le seul pouvoir qui peut répondre à la problématique des personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale. A cet égard, je compte sur tous les partenaires - qu'ils soient au niveau fédéral ou en Région de Bruxelles-Capitale - pour obtenir ce refinancement.

Afin qu'il n'y ait pas de confusion, je voudrais souligner que si j'ai tiré la sonnette d'alarme quant aux projets qui constituent la dernière ligne droite, c'est parce que j'y crois évidemment ! Je veux qu'ils constituent cette dernière ligne droite et qu'il n'y ait pas aujourd'hui de crainte pour les places existantes. Il ne faudrait pas créer la panique en la matière. D'ailleurs, l'on vient de renforcer l'encadrement pour ces places existantes. Il y a également la question de l'agrément qui est aussi importante et je défendrai de nouveaux agréments pour 2011.

Concernant la partie plus précise du dossier, je dirai à Mme Dominique Braeckman et à Mme Caroline Persoons que je n'ai pas repris dans ma réponse aujourd'hui tous les chiffres car ces derniers ont fait l'objet d'une de mes réponses en séance plénière il y a deux mois. Je puis cependant renvoyer la commission aux tableaux reprenant les places existantes dans les différents secteurs et les places prévues et créées par institution. La présentation de ces données en tableaux devrait être plus claire.

J'aborderai tout d'abord le domaine des infrastructures (centres d'hébergement et de jour). Le budget d'investissements pour les infrastructures destinées aux personnes handicapées a pour but de subventionner, d'une part, la réparation et la rénovation des bâtiments existants déjà occupés par une asbl et, d'autre part, la construction ou l'acquisition de bâtiments pour des nouveaux projets ou pour le remplacement de bâtiments existants devenus trop exigus ou inadaptés.

Afin de favoriser la mise à disposition pour des associations de nouveaux bâtiments, je travaille sur deux axes :

- l'amélioration du niveau de cofinancement de la Commission communautaire française ;
- l'instauration d'un mécanisme de financement alternatif.

En effet, actuellement, il y a le fameux projet de décret "infrastructures" que nous avons inscrit dans la déclaration de gouvernement. Nous étions tous d'accord pour avancer dans ce dossier et c'est la première chose à laquelle nous nous sommes attelés. On l'a fait passer au Collège en première lecture en décembre dernier. Ce projet est important car il fixe

le pourcentage de financement assuré par la Commission communautaire française et nous le revoyons à la hausse.

Pour l'instant, ce taux de financement est de 80% et il pourrait atteindre 90% dans le cas où l'association vise une population adulte de personnes handicapées de grande dépendance. Ce public constitue pour nous une priorité.

Le nouveau projet de décret et ses arrêtés prévoieraient des coûts maxima subventionnables plus élevés que les textes actuellement en vigueur. Ce projet, s'il est adapté, peut donc alléger la part de fonds propres que les asbl doivent encore apporter, puisque nous allons passer de 80 à 90%.

Toutefois, une fois ces chiffres décrétés, il reste à trouver l'argent pour les concrétiser effectivement. Nous avons promis au gouvernement d'étudier parallèlement la formule d'un financement alternatif, à l'instar de ce qui s'est passé pour les maisons de repos au niveau bicommunautaire.

La possibilité de ce mécanisme de financement alternatif pour les subsides à l'investissement nous permettrait de financer davantage de nouvelles infrastructures. Dès la finalisation de l'étude technique, le projet de décret pourra faire l'objet d'une deuxième lecture.

Dans le cas très spécifique de Hoppa et de la Coupole bruxelloise de l'autisme, l'accord de principe pour le financement de leurs infrastructures a été octroyé sous la législature précédente et est même passé, pour plus d'assurance et sans que cela ne soit nécessaire, au gouvernement. Il s'agit là d'une solide garantie de financement, à laquelle s'ajoute un crédit d'engagement important inscrit au budget 2010.

C'est pas à pas que nous avançons ensemble dans ces projets. Je peux vous assurer qu'ils conservent notre soutien et notre garantie de financement. Malgré nos engagements de subventionnement, je suis consciente du fait qu'il manque toujours une partie des moyens. Pour ces deux projets, le décret "infrastructures" pourrait offrir une solution.

D'autres ouvertures sont à trouver du côté du logement. Nous sommes convaincus de ce que la problématique des personnes handicapées doit dépasser - et de loin - le budget et la réflexion purement inscrite dans le cadre des affaires sociales, de la personne handicapée et de la Commission communautaire française. C'est ici que la notion d'inclusion prend toute sa dimension en incluant la problématique de la personne handicapée dans toutes les politiques, entre autres dans celle du logement.

Les centres d'hébergement ne sont pour moi qu'une des possibilités de lieux de vie envisagées par la personne handicapée ou son entourage à côté du choix possible et souvent souhaité d'un lieu de vie en famille ou en petite communauté, plus ou moins encadré, en fonction des besoins des personnes handicapées.

Dans le cadre de ce choix, il est demandé des passerelles afin de passer plus facilement d'une structure vers une autre en fonction de son histoire personnelle ou d'événements familiaux. La question n'est pas de vouloir sortir les personnes les moins handicapées des centres d'hébergement pour accueillir les plus handicapées sans savoir où les placer mais de diversifier le choix, qu'il soit simplement rendu possible pour les personnes les moins handicapées, capables de trouver une indépendance dans une structure de logement, soit un accompagnement de la vie journalière, soit une autre formule de vie en communauté.

Pour l'instant, nous travaillons sur ce décret "inclusion". Je n'ai pas donné de date. Je me rends compte que les dates nous enferment toujours, d'autant plus que le décret "inclusion" est

un décret-cadre reprenant partiellement toutes les dernières législations en matière de personnes handicapées de ces dernières années et réévaluant complètement cette notion de l'inclusion dans toutes les politiques.

Nous rédigeons la note d'intention qui doit être concertée avec les divers acteurs et le Conseil consultatif et avec notre administration.

En termes de logement, je veux défendre la possibilité pour la personne handicapée de choisir son lieu de vie. En cela, nous suivons la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées énonçant les droits de la personne handicapée qui, au nom de l'égalité avec les autres citoyens, a le droit de choisir son lieu de résidence et avec qui elle veut vivre.

Le décret pourrait donc favoriser diverses formules de lieux de vie souvent déjà expérimentées par les personnes handicapées et leur entourage. Nous ne voulons exclure aucune forme de lieu de vie a priori. Nous voulons que soient abordés la possibilité de maintien à domicile, l'accueil familial, l'éventuel logement dans une autre famille, des formules de vie autonome, des logements accompagnés transitoires ou non, des prises en charge légères, des centres d'hébergement.

Voilà l'un des défis que nous voulons relever, distinguer les besoins qui relèvent strictement de la situation de handicap de ceux qui relèvent d'autres compétences comme la santé, l'éducation, la formation professionnelle, le transport, le logement. Je veux renforcer des politiques menant vers davantage de passerelles et vers l'inclusion de la personne handicapée.

Je ne vous étonnerai pas en disant que je suis en contact avec mon collègue Christos Doukeridis, secrétaire d'Etat bruxellois au Logement. Nous avons avancé sur la question des logements adaptés. Il propose par exemple un pourcentage de logements adaptés à des personnes à mobilité réduite dans le cadre du logement social.

D'autres mesures sont également prises pour mieux connaître la demande en logements adaptés et suivre les mises en oeuvre. Une concertation est prévue entre le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé et le Conseil consultatif du Logement.

Un autre exemple de transversalité qui touche à la question du choix de son lieu de vie et qui va tout à fait dans le sens de l'inclusion des personnes handicapées est celui de la collaboration accrue entre les services d'aide à domicile et les personnes handicapées et leurs proches. Pour autant que les personnes en situation de handicap aient fait le choix de rester à domicile, nous voulons nous assurer qu'elles aient accès à ces services et qu'elles soient informées de leur existence, peu importe que ces besoins touchent aux soins de santé, aux repas, aux tâches quotidiennes, aux transports, au soutien scolaire, à la garderie d'enfants ou aux mesures de répit familial. J'ai donc décidé de libérer du temps au sein de mon équipe pour étudier la question et optimiser le contact entre les personnes avec un handicap et les services offerts existants.

Egalement au niveau du logement, citons l'aide individuelle octroyée par la Commission communautaire française en matière d'adaptation et d'aménagement du domicile. En termes de transversalité, je tiens à explorer toutes les pistes. Nous avons rencontré, il y a un mois et à cette fin, le secrétaire fédéral M. Delizée, en charge des personnes handicapées, concernant sa promesse d'octroyer des places. Nous avons également abordé la question des conventions INAMI. Cette question est à ce stade en suspens en raison de la chute du gouvernement fédéral.

B.I.Q. 6 (2009-2010)

Comme cela fut réalisé du côté wallon, nous avons abordé la question relative à un éventuel accord de coopération sur la mobilité des personnes handicapées avec mon homologue flamand, M. Vandeurzen. Les centres pour handicapés de la Région de Bruxelles-Capitale accueillent en effet 113 personnes de la périphérie et de la Région flamande depuis août 2008. M. Vandeurzen s'est montré favorable à une collaboration et à un éventuel accord de coopération sur ce plan.

Enfin, concernant la question de l'agrément et du subventionnement du fonctionnement des asbl Hoppa et Coupole bruxelloise de l'Autisme, les accords pour le financement des infrastructures des deux asbl ont été octroyés. Le pouvoir subsidiant devra subvenir aux besoins en fonctionnement de ces structures. L'accord de majorité en fait clairement mention. Dans le cadre de l'accord de principe avalisé par le gouvernement, les financements structurels se concrétiseront probablement en 2012 et 2013.

Par ailleurs, lors de ma dernière rencontre avec le GAMP, j'ai souligné le manque de moyens financiers dont dispose la Commission communautaire française. Il nous oblige sans cesse à établir des priorités. C'est toujours une question de bonne gestion, j'en conviens mais trop souvent je me trouve dans l'obligation de retarder ou de refuser mon appui à un projet auquel je suis néanmoins favorable.

Le service Phare (service bruxellois des personnes handicapées de la Commission communautaire française) a enregistré une série de demandes de financement et d'agrément déposées par le secteur. Ces demandes ne couvrent pas la totalité des besoins en matière d'hébergement, de lieux d'accueil, des services d'accompagnement et d'investissement.

Le gouvernement fera un maximum pour dégager les moyens nécessaires, tout en sachant que le budget global actuel de la Commission communautaire française ne permettra pas d'absorber toutes les demandes. Monsieur Hutchinson, il est clair que la question des 11.500.000 € - je ne suis pas certaine que tout avait été affecté à du réglementaire - reviendra sur la table lors de l'ajustement budgétaire.

Si j'ai amené le doute lors de cette rencontre, ce n'était pas mon intention. Je le redis, les infrastructures et les places actuelles ne courent pas de danger. Pour les projets prévus, je reste tout à fait volontariste mais j'ai voulu être très claire et ne pas faire de promesses en l'air. D'autre part, vous avez vu les nombreuses pistes qui sont sur la table, y compris le fait de travailler en passerelle avec d'autres matières, entre autres sur la question du logement avec l'inclusion de la personne handicapée dans la société comme maître mot.

J'espère avoir pu vous rassurer et traduire notre combat qui reste pour mon cabinet, pour mon administration et pour moi-même, un combat au quotidien.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- J'ai noté avec grand intérêt l'ensemble des éléments qui, comme à l'accoutumée, ont été communiqués avec beaucoup de précision et de soin par la ministre Huytebroeck.

La ministre n'a pas voulu donner de faux espoirs ou lancer des promesses qui ne tiennent pas la route à l'occasion du 39e sit-in du GAMP, ce qui est tout à son honneur puisque cela témoigne de son honnêteté intellectuelle. Toutefois, le doute s'est installé et les choses ont été perçues autrement par les intéressés.

Les promoteurs du projet de la Coupole bruxelloise de l'Autisme ont tous les éléments en main, à savoir le terrain, le permis d'urbanisme, l'accord de principe donné sous la législature précédente. Il leur manque deux éléments, l'agrément prévu pour 2012-2013 et le subventionnement.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- L'agrément pour Condorcet sera délivré lorsque les bâtiments seront trouvés.

M. Hervé Doyen (cdH).- La Coupole bruxelloise de l'Autisme est prête en termes d'infrastructure. Vous parlez à raison du projet d'infrastructure qui est en cours de finalisation et qui devrait passer au gouvernement en première lecture. Celui-ci prévoit un taux de subventionnement de 90%. Or, l'association a déjà rassemblé 50% de fonds propres car elle est consciente du fait que dans tous les cas de figure, l'application de ce décret fera qu'elle n'obtiendra jamais 90% mais 48 ou 49% au maximum.

Mme Véronique Gailly (directrice adjointe du cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck).- C'est la combinaison de deux éléments, à savoir le taux de subventionnement de l'infrastructure et les coûts maxima subventionnables par poste. Les deux, combinés, amèneront à un pourcentage nettement plus élevé que ce qui est de mise aujourd'hui, je puis l'assurer. Nous arriverons quasiment - je ne dispose pas des chiffres précis - aux alentours de 75% de financement par la Commission communautaire française.

M. Hervé Doyen (cdH).- Dieu vous entende. L'association a fait ses calculs avec le texte de la première lecture reçu de je ne sais où et est arrivée à 49 ou 50%. Je ne demande qu'à vous croire.

Quand nous recevrons les bulletins des travaux et le compte rendu de vos interventions, ce sera une excellente nouvelle pour eux. Dans l'état actuel, ils sont déjà pratiquement en possession de 40 à 45% du financement parce qu'ils s'attendent à être subsidiés à 50%, pas plus. C'est pour vous dire que de leur côté, l'argent est là.

Pour que les choses soient bien claires entre nous, ils n'attendent plus qu'un accord définitif sur l'infrastructure et les travaux sont partis.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Je les connais bien car ils sont venus me voir souvent. Avec l'ancien texte, ils arrivaient à 45% tandis qu'avec le nouveau décret "infrastructures", ils arriveraient à 75%.

M. Hervé Doyen (cdH).- C'est une bonne nouvelle. Je le répète.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Pour le décret "infrastructures", je me suis avancée à dire que nous préparons le texte, mais le gouvernement a clairement dit que nous passions en première lecture. Parallèlement, il faut réaliser l'étude d'un financement alternatif. En effet, le tout n'est pas d'avoir un texte qui dise qu'on passe de 80 à 90%, c'est assez facile. L'important est d'avoir l'argent. Le gouvernement nous demande donc, en vue de la deuxième lecture, de présenter un financement alternatif. Je dois présenter une formule de financement.

M. Hervé Doyen (cdH).- Nous sommes là pour essayer de faire avancer le dossier.

En matière de financement alternatif, j'entends bien que dans l'ensemble des pistes explorées par la ministre, elle a pris

contact avec son collègue Doukeridis, notamment en matière de logement.

Mon collègue Joël Riguelle avait interpellé voilà quelques semaines le ministre-président Doukeridis sur la même question. Il lui avait semblé que la réponse était quelque peu "évasive". En se reportant à la singularité de ces deux projets, la réponse n'était pas une réponse à ces projets mais une réponse plus globale, à savoir un projet d'inclusion à prévoir dans les logements sociaux. Dans le cas du projet Condorcet/Estreda - s'agissant d'un centre de jour et d'un centre de nuit qui se trouvent là et que dans ce centre de nuit, ce ne sont que des logements pour personnes autistes - la question qui se pose est de savoir si projets sont éligibles. Les personnes autistes handicapées sont des personnes comme les autres.

C'était l'une des pistes un peu plus pointues à explorer pour le logement de personnes handicapées, fussent-elles regroupées dans un seul bâtiment. Sachant que ces dernières sont également des citoyens, les uns et les autres en charge du dossier ne pourraient-ils pas faire preuve d'une certaine ouverture intellectuelle et considérer un logement pour personnes handicapées comme n'importe quel logement ? En termes de financement alternatif, il y a la piste Beliris qui a été évoquée pour Hoppa mais pas de manière générique dans le domaine de la politique globale des infrastructures pour personnes handicapées ?

Enfin, il y a une troisième piste, à savoir que les communes peuvent préfinancer certains projets d'infrastructures.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- J'ai une question supplémentaire concernant ce financement alternatif. Vous dites que vous devez repasser devant le gouvernement avec le projet de décret portant sur les infrastructures incluant ce complément de financement alternatif. Cela signifie que les projets en cours seront peut-être mieux financés si le schéma fonctionne et si ce financement alternatif est concrétisé. Qu'est-ce qui avance concrètement dans cette piste du financement alternatif ? Vous avez dit avoir eu des contacts avec M. Christos Doukeridis. Soit. Pour ma part, je n'ai pas compris que c'était cela le financement alternatif.

Vous entendre dire qu'il n'y a pas de danger concernant les places existantes rassure déjà. On peut d'ailleurs se poser les mêmes questions concernant Farra. Cette réponse est donc rassurante pour les institutions actuelles compte tenu de l'inquiétude régnant après l'avant-dernier sit-in. En ce qui concerne les places futures, j'entends bien que vous êtes volontariste et que vous vouliez être claire en disant qu'il n'y a pas d'argent. Cependant, ce n'est pas rassurant du tout et c'est bien ce que j'avais perçu. Cela fait planer de nombreux points d'interrogation sur des projets existant depuis longtemps grâce à la volonté de particuliers et d'asbl. Les moyens sont disponibles en ce qui concerne les briques mais ces dernières sont fort tangentes et insécurisées, car en l'absence d'encadrement et de concrétisation dans le quotidien, ces bâtiments seront rapidement laissés à l'abandon ou réservés à des familles ayant les moyens de payer l'encadrement et d'assurer l'avenir de leur enfant.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je vous remercie pour vos réponses. En connaître plus sur cette question du financement alternatif serait intéressant. Cette possibilité éveille notre curiosité.

Par ailleurs, concernant le lien avec la Région pour la politique du Logement, on voit que vous avancez, que vous travaillez

avec votre collègue de la Région. Vous avez aussi parlé de réunions communes entre le Conseil consultatif de la Commission communautaire française et celui du Logement, à la Région. Est-il prévu d'y adjoindre le Conseil consultatif du bicommunautaire qui peut apporter une analyse intéressante quant aux services d'aide "activités de la vie journalière" qui sont un autre mode d'accueil des personnes handicapées, voire lourdement handicapées.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Il s'agit des 12.500.000 € du refinancement marginal que nous avons obtenu lors de la négociation avec la Région et la Communauté française. Je pense que cet argent a été transféré dans notre budget via le budget réglementaire, ce qui le rend provisoirement indisponible pour les matières décrétales donc celles dont nous parlons maintenant. Il n'est pas imaginable que cet argent reste là. Il faut bien entendu pouvoir l'utiliser pour les politiques sociales.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelynne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Je n'ai probablement pas rassuré les responsables du GAMP lors de notre rencontre mais je n'ai pas voulu les inquiéter non plus. Précisons aussi que ceux-ci ont exprimé clairement et fortement le besoin de savoir réellement ce qu'il en est aujourd'hui pour ne pas entretenir inutilement des illusions. J'ai été très franche avec eux sans nier que nous poursuivions le travail et en leur donnant des perspectives et des lueurs d'espoir.

Le financement alternatif n'a rien à voir avec les négociations de mon cabinet avec M. Doukeridis pour ce qui concerne le logement. Le financement alternatif dépend de la Commission communautaire française dans le cadre du décret "infrastructures". Il comprendrait entre autres une formule de préfinancement.

L'intégration du projet Condorcet dans le plan logement n'est pas exclue mais n'est pas encore totalement intégrée pour l'instant. Nous ne devons certes pas en faire un tabou. Les discussions peuvent se poursuivre sur cette piste intéressante. Il reste une autre piste que nous poursuivons et sur laquelle nous avons déjà travaillé pour la rue du Méridien, en l'occurrence la piste de Beliris. Il devrait être tout à fait possible d'inscrire des structures sociales dans les budgets Beliris.

Les services d'aide aux "activités de la vie journalière" sont effectivement des formules intéressantes. Le Conseil consultatif bicommunautaire pourrait tout à fait être associé à cette initiative. Nous réalisons actuellement une monographie des "activités de la vie journalière" qui pourraient véritablement nous servir dans ce cadre.

Etant également en charge de la politique de la personne handicapée au niveau bicommunautaire, j'ai la possibilité de réaliser des ponts et des transversalités, entre autres sur le BAP (budget d'assistance personnelle), que nous avons développé dans le cadre de la politique bicommunautaire. Ce projet pilote que nous poursuivons permet de suivre neuf personnes. Nous saisissons toutes les ouvertures et les opportunités de réaliser quelque chose dans le cadre de la politique bicommunautaire. En l'absence d'argent, nous avons des idées ... qui peuvent nous rapporter de l'argent !

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Nous attendrons donc le projet de financement alternatif et les autres évolutions.

Pour conclure avec ma question complémentaire sur le financement alternatif, il est positif que des contacts et des réunions communes aient lieu avec le Conseil consultatif de la personne handicapée notamment sur la question du logement. Cependant, et vous n'en avez pas parlé, il s'agit aussi de ne pas oublier les contacts avec la Région wallonne. Peut-être y en a-t-il eu dans le passé et c'est un point important.

Vous vous souviendrez que les accords de la Saint-Quentin de 1993 avaient consacré le transfert de l'exercice de la compétence de la Communauté française vers la Commission communautaire française et la Région wallonne en matière de personnes handicapées mais avec l'obligation de créer un Conseil de l'Aide sociale et de la Santé rassemblant les francophones. Ce Conseil se fait toujours attendre. Ainsi, en réalité, ce domaine reste toujours une compétence de la Communauté française. C'est important au regard du montant de 12,5 millions d'€. La compétence "personnes handicapées et aide aux personnes" reste du ressort de la Communauté française.

L'exercice en est transféré et il demeure toujours une responsabilité de la Communauté française dans la façon dont les francophones gèrent cette politique du côté wallon et à la Commission communautaire française. C'est important. Vous êtes ministre de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française. Des jeunes et ensuite de jeunes adultes sont en situation de détresse importante. L'implication de la Communauté française ne fait donc aucun doute dans ce dossier aussi. Trouver des solutions avec les collègues wallons, avec la Région de Bruxelles-Capitale et avec le niveau fédéral, vu l'urgence qu'il y a à adopter enfin un plan grande dépendance, serait intéressant. Des contacts sont indispensables mais la responsabilité de la Commission communautaire française subsiste en tout cas pour les personnes de grande dépendance.

La situation évolue tellement lentement que beaucoup doivent se décourager. Il faut continuer tout en ayant des assurances claires sur les projets en cours et surtout pour pouvoir en créer de nouveaux. De fait, nous en sommes toujours avec ces quelques places. En dehors des 15 personnes de la Coupole bruxelloise de l'Autisme et des 30 personnes chez Hoppa, des besoins toujours insatisfaits subsistent.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Si je n'ai pas parlé de la Région wallonne et de la Communauté française, c'est parce que la situation évolue bien. Nous poursuivons notre coordination avec la Région wallonne. Avec la Communauté française, nous avons mis en place, depuis que je suis ministre de l'Aide à la jeunesse, toutes les passerelles bien nécessaires entre l'aide à la jeunesse et les personnes handicapées.

En effet, toute une frange de jeunes que l'on pourrait qualifier de "borderline" relève à la fois de l'aide à la jeunesse et du secteur des personnes handicapées tandis que de jeunes handicapés se retrouvent dans l'aide à la jeunesse. Nous sommes à la base de la rencontre entre les services d'aide à la jeunesse et l'AWIPH ainsi qu'avec le service Phare. Par ailleurs, le travail entre Phare et l'aide à la jeunesse est très positif.

Mme la Présidente.- Les incidents sont clos.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AUTISTES

DE M. JOËL RIGUELLE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,

MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Sans le savoir, Mme la ministre a tout à fait introduit le propos de mon interpellation. Lors de récents travaux que nous avons menés autour de l'autisme, il semble qu'un certain nombre de jeunes "borderline" sont en réalité des autistes non diagnostiqués.

Le film "Rain Man" qui date de la fin des années 80 a révélé un certain nombre de choses. Pour ceux qui ne connaissaient pas l'autisme, ils avaient pu, grâce à cette histoire se rendre compte de ce que l'autisme n'est pas une maladie psychiatrique mais juste une autre manière d'être, influencée par une altération des interactions sociales, un déficit de communication ainsi qu'une restriction d'intérêts et d'activités. Malgré les manies du personnage central du film, celui-ci était apparu avant tout comme un homme attachant et un génie. Ce film avait reçu un très bon accueil du public et des professionnels et avait reçu plusieurs récompenses et nominations.

En 2004, soit presque quinze ans après la sortie du film, la Communauté française a enfin reconnu l'autisme comme handicap spécifique. Pourtant, il ne s'agit pas d'un handicap rare puisque l'autisme concerne 67 millions de personnes dans le monde, avec une prévalence en Europe de 60 personnes sur 10.000. La Belgique se situerait dans ces normes-là qui par ailleurs semblent se situer en deçà de la réalité d'après certaines études.

Cette reconnaissance tardive a encore actuellement comme conséquence une insuffisance en termes de diagnostic précoce, de structure d'accueil, de savoir-faire spécifique et adapté. L'accompagnement familial et la prise en charge des personnes autistes adultes sont encore à un niveau faible. Ajoutons à ce retard la diversité de profils qu'on ne saurait traiter de la même façon. On nous dit qu'il y a autant d'autismes que d'autistes. La variété des cas et des situations ajoute à la méconnaissance de l'autisme une complexité qui peut être allégée par une détection précoce. Cependant, la détection n'a de sens que s'il y a effectivement une capacité d'intervention a posteriori.

Pour rappel, la déclaration relative aux droits des personnes autistes précise que les personnes autistes devraient jouir des droits dont bénéficient tous les citoyens de l'Europe notamment le droit à une assistance et l'accès aux services d'aides appropriés.

A Bruxelles, le service PHARE propose d'offrir aux personnes handicapées un accompagnement sur demande. Fort bien, mais à quelle catégorie d'utilisateurs s'adresse-t-il ? Selon son site internet, cela concerne les étudiants qui *"présentent soit une déficience visuelle, soit une déficience auditive, soit une lésion cérébrale ou une lésion neurologique centrale associée éventuellement à un handicap moteur des membres supérieurs entraînant des difficultés importantes qui ne peuvent être suffisamment compensées par des aides techniques et qui justifient la nécessité d'un accompagnement pédagogique. Ces étudiants doivent suivre des études supérieures, universitaires ou non."*

Quelle est quantitativement et qualitativement, par tranche d'âge, l'offre de prestations adaptées et adressées aux personnes autistes ? Comment les services de la Commission communautaire française s'adressent-ils aux familles pour les informer de la manière la plus objective et complète possible ?

Comment valorise-t-on les avancées des connaissances dans le domaine de l'autisme et ce, en relation avec les professionnels, les associations de parents et d'usagers ? Quels sont les niveaux de collaboration entre les services comme le SUSA Bruxelles et les familles ? Celles-ci prétendent que l'offre des services à Bruxelles est insuffisante.

Par ailleurs, il s'avère que nos structures d'accueil ne sont pas suffisamment outillées face à l'autisme. Le personnel de l'ONE n'est pas formé pour comprendre le fonctionnement autistique et agir en conséquence. Il ne l'est d'ailleurs pas pour les autres formes de handicap non plus. A cet égard, une interpellation a été ou sera portée par l'un de mes collègues au niveau de compétence adéquat.

Dès lors, quel est le sens pour un parent de confier son enfant à une institution qui ne peut garantir la pérennisation des acquis ? De part et d'autre, afin d'éviter le risque de pratiques inadéquates dues à une mauvaise connaissance et compréhension de l'autisme, certaines crèches seraient réticentes à accueillir les jeunes autistes et les parents seraient réticents à inclure leur enfant autiste dans une crèche.

Existe-t-il un protocole de collaboration entre le service Phare et l'ONE ? En Wallonie, l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) accompagne déjà les familles et collabore avec les structures agréées par l'ONE. Quelles sont les propositions actuelles et futures favorisant et permettant la formation du personnel des crèches pour une meilleure inclusion des jeunes handicapés et particulièrement des personnes touchées par les troubles du spectre de l'autisme ?

Nous nous sommes engagés dans diverses conventions à impulser et à accompagner une dynamique de changement par rapport aux personnes handicapées pour non pas les intégrer mais les inclure dans la société. Il est donc important que les professionnels de la petite enfance soient concernés. Ainsi, la formation est un des outils capables de transformer les pratiques et les comportements.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Manifestement, il est difficile de parler d'autisme sans faire référence à "Rain Man", film dans lequel Dustin Hoffman incarne un autisme bien particulier en évoquant plutôt une forme très rare du syndrome d'Asperger avec une hypermnésie spectaculaire et des capacités de calcul prodigieuses. Tout cela impressionne le spectateur mais l'informe bien peu sur la diversité du syndrome autistique. Il y a donc tout lieu de se méfier de ce genre de vulgarisation qui donne l'impression aux spectateurs de savoir ce qu'est l'autisme.

Comme M. Riguelle le souligne, il existe autant d'autismes que de personnes avec autisme. J'ajouterais que la prévalence entre sexes est d'une fille pour quatre ou cinq garçons et qu'à ce jour l'autisme ne se guérit pas encore. Par contre, son dépistage précoce et sa prise en charge adéquate permettent un meilleur développement des capacités de la personne autiste.

Par ailleurs, un accompagnement aussi adéquat que possible et des interventions spécifiques par du personnel et/ou des parents formés à l'autisme évitent le cumul de surhandicaps éducatifs ainsi que le développement de troubles plus graves

du comportement et permettent un plus grand épanouissement de la personne.

Les études scientifiques autour des causes de l'autisme ainsi que les données de l'imagerie cérébrale ont amplement démontré que l'autisme engendre un fonctionnement cérébral différent. Depuis de très nombreuses années, les pays anglo-saxons ont adopté cette vision de l'autisme ainsi que les interventions de type éducatif auprès des personnes concernées.

La reconnaissance tardive par la Communauté française de l'autisme comme un handicap spécifique explique la méconnaissance de l'autisme dans les milieux professionnels francophones et le nombre très réduit de services spécifiques destinés aux personnes avec autisme. La création par l'INAMI des premiers centres de référence pour l'autisme en 2005 a confirmé l'urgence d'intervenir en matière de diagnostic mais aussi d'orienter les personnes vers des services spécialisés qui manquent encore cruellement.

Les chiffres relatifs aux prévalences nous permettent d'estimer à environ 10.000 les personnes atteintes d'autisme en Région de Bruxelles-Capitale parmi lesquelles 4.000 souffrent d'un retard intellectuel important et représentent des cas de dépendance.

A l'instar d'autres pays, on prévoit d'ici quelques années une augmentation du nombre de cas d'autisme. C'est la raison pour laquelle Inforautisme propose aux responsables politiques la mise en place d'un plan " autisme ". Ce plan dont je viens de prendre connaissance a pour objectifs l'analyse des besoins, la programmation des services spécialisés et l'intégration de pratiques pédagogiques modernes.

Rappelons qu'un enfant handicapé est d'abord un enfant. Nous devons aborder l'autisme avec cette philosophie inclusive de la personne à tous les niveaux de la société et en ayant une vision globale de l'individu, de sa naissance à sa mort en tenant compte de son propre parcours. Je suppose que la ministre a également pris connaissance de ce plan en douze points. Je sais qu'à des demandes pourtant légitimes, on objectera le manque d'argent. Toutefois, il existe des propositions qui ne nécessitent pas d'argent supplémentaire de la part de la Commission communautaire française.

Avez-vous déjà pris connaissance de ce plan ? Pourrait-il être porté par la Commission communautaire française et par vous-même, mais aussi par les autres niveaux de pouvoir ? On pourrait envisager la formation initiale à travers la Communauté française, la formation continue par le biais des pourcentages et quotas de formation prévus dans nos décrets, la collecte des données avec l'Observatoire de la Santé, la reconnaissance des aidants proches et le BAP avec l'Etat fédéral, etc.

Pouvez-vous vous charger du pilotage de ce plan qui pourrait contribuer à ce que tout au long de leur vie les personnes autistes soient reconnues comme des citoyens à part entière et non comme des citoyens entièrement à part ?

Enfin, ayant beaucoup travaillé sur la question du rayonnement électromagnétique, je voudrais évoquer deux recherches qui suggèrent un rôle significatif du brouillard électromagnétique dans la manifestation de l'autisme dont le nombre de cas augmenterait fortement depuis une dizaine d'années. Les chercheurs ont mis en évidence le lien entre l'autisme, l'exposition électromagnétique et la concentration en métaux lourds dans l'organisme chez 350 personnes autistes sévères. Les micro-ondes pulsées piègent dans l'organisme des métaux lourds qui perturbent les échanges de l'ADN. Par ailleurs, une autre étude démontre que 35 enfants autistes préservés du brouillard électromagnétique ont vu leur état s'améliorer. Bien qu'il ne s'agisse que de deux études, il me

semble intéressant d'examiner la question sous cet angle puisque nous établissons des liens entre les différentes institutions, assemblées et compétences. La prévention nous impose de rester attentifs à cet aspect.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Cette interpellation permet de mettre en avant le suivi de certaines décisions et de pointer la transversalité existant dans ce domaine. Des progrès considérables ont en effet été réalisés dans le domaine de l'autisme notamment en ce qui concerne la reconnaissance du problème et celle du vécu des personnes avec autisme.

Une résolution sur l'autisme a été adoptée en janvier 2004 au Parlement de la Communauté française puis à l'Assemblée de la Commission communautaire française. Il s'agissait d'une approche centrée sur la reconnaissance de l'autisme en tant que handicap - comme l'avaient d'ailleurs déjà développée la Région wallonne et la Commission communautaire française - et d'une approche plus globale concernant la prise en charge des personnes concernées, ceci dès leur naissance.

Il importe de rappeler les avancées réalisées ces dernières années par la Commission communautaire française dans ce domaine et de les situer dans le cadre de la demande d'Inforautisme, laquelle plaide pour l'élaboration d'un plan " autisme ". Il me paraît toutefois que ce plan devrait relever de l'Etat fédéral et non de la Commission communautaire française. On pourrait tout au moins l'appréhender en impliquant la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Communauté française puisque cela concerne l'accueil dans les crèches et l'école. Certains projets de classes ont entre-temps vu le jour et le décret de janvier 2009 relatif à l'ouverture systématique de classe pour l'accueil de ces enfants a été adopté.

Il s'agit néanmoins d'envisager d'autres implications comme celle d'un accompagnement constant à des degrés divers et multiples tout au long de la vie, de la naissance au décès des personnes autistes. Les réalités vécues sont fort différentes d'une personne à l'autre. Certaines présentent des réflexes autistiques, d'autres sont plus sévèrement atteintes et donc totalement dépendantes. Pour ce dernier cas, je me réfère à la réponse précédente relative aux personnes handicapées de grande dépendance.

Beaucoup de progrès ont été faits mais j'ai trois points à soulever. Premièrement, l'information aux familles.

Puisque l'Etat fédéral a ouvert des centres de référence pour la reconnaissance du problème dès l'enfance, des liens ont-ils été établis entre l'INAMI et la Commission communautaire française ? La Commission communautaire française est chargée de la compétence du suivi et de la formation des familles ainsi que de l'aide aux familles. Existe-t-il des échanges de communication systématique entre l'INAMI et la Commission communautaire française dans ce cadre ?

Je trouve que c'est un premier pas. Quand une famille fait la démarche de se rendre dans un centre de référence, d'analyser et de recevoir cette confirmation d'autisme, elle obtient la reconnaissance du handicap par l'INAMI. L'information est-elle d'office transmise vers la Commission communautaire française ? Pour donner une information complète aux personnes puisqu'il existe un service spécifique pour les personnes autistes à Bruxelles, l'information devrait être systématique.

J'avais déjà questionné sur ce sujet car j'avais remarqué qu'en cas de reconnaissance d'un handicap "à la Vierge noire", comme on disait avant, l'information était d'office transmise à la Région et à la Communauté flamande et étaient d'office envoyées les réductions pour les transports, les bâtiments, etc.

tandis que ce transfert d'information n'avait pas lieu vers la Commission communautaire française ou la Région de Bruxelles-Capitale. Je ne sais pas si c'est encore le cas.

Quant à la formation des parents - élément essentiel - des progrès ont eu lieu dans ce domaine et il est possible de mieux appréhender et mieux vivre le handicap de l'autisme grâce à des formations convenables. Les familles deviennent capables d'approcher les problèmes de vie en commun.

Deuxièmement, les services d'accompagnement de la Commission communautaire française réalisent un travail remarquable mais il reste beaucoup de demandes et peu de possibilités de réponses. Dispose-t-on de chiffres sur le nombre de familles en attente d'un accompagnement ? Si oui, quelle est la différence entre la demande et l'offre ?

Ma dernière remarque concerne la formation des intervenants. La Commission communautaire française fournit des moyens aux associations pour faire du répit pour les familles avec un enfant autiste et pour d'autres mais l'accueil exige une formation adéquate. Ce n'est pas du tout évident.

Lors de recherches sur des sites, j'ai constaté que Famisol recherche des accompagnants pouvant répondre à des problèmes de personnes avec autisme. Cette formation dépend-elle de la Commission communautaire française ? Dépend-elle de la formation professionnelle ou de la Communauté française ?

Après avoir lu la proposition d'Inforautisme et du plan " autisme " envoyé voilà quelques jours et reprenant les points soulevés, nous avons entamé la rédaction d'une proposition de résolution. En effet, si ce plan voit le jour, il doit être envisagé avec tous les partenaires autour de la table. Nous vous enverrons donc cette proposition de résolution. Je trouve important de pouvoir voter une telle résolution tant à la Commission communautaire française qu'à d'autres niveaux de pouvoir. Je me ferai donc un plaisir d'adresser un texte à mes collègues.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Mme Persoons a rappelé cette résolution votée le 19 mars 2004 et relative à l'autisme. Y étaient reprises des demandes quant à la formation des intervenants des milieux de la petite enfance, à un accompagnement adapté permettant l'intégration scolaire et parascolaire, à l'accompagnement continu des personnes atteintes d'autisme, etc.

Cette résolution avait été votée à l'unanimité et reçue très favorablement par les acteurs de terrain. Quelles sont les actions qui ont été mises en oeuvre dans ce cadre par le gouvernement et votre cabinet ? Cette résolution demande également un rapport sur la prise en charge de l'autisme. Quelles sont les suites données à cette demande ? Concernant le texte d'Inforautisme que Mme Persoons a mentionné, quelle réflexion a été entamée au niveau du cabinet et du gouvernement ?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelynne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Cette interpellation porte sur ce sujet très important qu'est l'autisme, sans doute mieux connu du public grâce au film "Rain Man". Cependant, puisqu'on est dans les références cinématographiques, je ne pourrais que vous conseiller de regarder un film coréen sur l'autisme qui m'a encore plus impressionnée, à savoir "Marathon".

(Colloques)

Comme certains d'entre vous, j'ai pu prendre connaissance la semaine dernière du plan "autisme" réalisé par l'asbl Inforautisme. Cet excellent document dresse un état des lieux de la situation à Bruxelles et nous soumet douze pistes d'actions différentes. Je vous propose ici de passer en revue quelques actions en cours menées à Bruxelles qui entrent dans mes compétences à la Commission communautaire française et qui rencontrent certaines de ces propositions.

Tout d'abord, dans le cadre des projets Cap 48, j'ai décidé cette année, en cofinancement avec la Région wallonne et Cap 48, d'octroyer une subvention au Centre d'étude et de formation pour l'éducation spécialisée (CEFES) afin qu'il réalise une étude sur l'évaluation des besoins des parents d'un enfant présentant un trouble envahissant du développement. Cela rejoint quelque peu la demande exprimée par Mme Persoons. Cette étude se veut une approche globale et différentielle en regard de la situation vécue par les parents. Elle recensera les études disponibles et inclura des avis et recommandations des professionnels et des administrations. La finalité de cette recherche est de véritablement identifier les besoins et demandes des parents dont l'enfant présente un trouble envahissant du développement en fonction d'une comparaison avec les réponses d'accompagnement et de prise en charge actuelle et ce, en regard de leur disponibilité, de leur accessibilité et de leur organisation.

Ensuite, de manière plus spécifique, l'accompagnement des familles et la formation de celles-ci, la prise en charge précoce et l'accompagnement spécifique des enfants et adolescents en âge scolaire se réalisent déjà par le biais de certains services d'accompagnement que nous avons soutenus et que nous continuons à soutenir. Ce secteur répond à des besoins importants des personnes handicapées qui vivent en milieu ouvert essentiellement en dehors du circuit des prises en charge telles que celles des centres de jour et d'hébergement.

Comme j'ai pu déjà le mentionner, ces divers services ont vu leurs moyens d'action augmenter de manière très importante au cours de ces dernières années. Le budget 2010 qui leur est consacré a été par exemple augmenté de 586.000 €, c'est-à-dire une augmentation de plus de 13% par rapport à 2009. J'espère pouvoir poursuivre ce développement au cours de la législature.

Concrètement, le service d'accompagnement universitaire spécialisé pour personnes avec autisme (SUSA Bruxelles) est agréé spécifiquement pour l'accompagnement de personnes autistes. Il accompagne des enfants en bas âge, en âge scolaire ainsi que des adultes. Il assume également les missions complémentaires d'organisation de loisirs pour enfants, d'intégration scolaire et de support aux situations critiques. La question de l'intégration scolaire est particulièrement importante car il y a des opportunités dans ce domaine. Par exemple, nous avons déjà organisé des journées de forum et d'information à l'attention des directeurs d'école à des fins de sensibilisation et d'intégration d'enfants autistes dans le circuit d'enseignement classique. Malheureusement, cela se fait encore dans trop peu d'écoles. Ces projets ne s'improvisent pas et constituent de véritables projets d'établissement. Néanmoins, nous pensons qu'il y a là une véritable opportunité pour les écoles qui le souhaitent de mener ces projets d'intégration scolaire et de permettre aux parents d'enfants autistes qui le souhaitent d'inscrire leur enfant dans un circuit plus classique.

Par ailleurs, d'autres services, comme le Service d'accompagnement de la personne handicapée mentale (Sapham) et le service d'accompagnement Etoile polaire que j'ai rencontré la semaine dernière s'ouvrent aux personnes autistes et collaborent d'ailleurs étroitement avec SUSA Bruxelles pour la formation de leur personnel à ce public spécifique. L'Etoile polaire est située à Molenbeek et je vous invite vivement à la visiter. Il s'agit d'un service spécifique

d'accompagnement à destination d'enfants ayant des problèmes d'audition. On sait par ailleurs que ces enfants présentent souvent plusieurs handicaps et que certains enfants autistes présentent des troubles de l'audition.

M. Joël Riguelle (cdH).- Vous parlez de l'Etoile polaire située à Berchem-Ste-Agathe ?

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Non, il y a, d'une part, l'Etoile polaire à Berchem-Ste-Agathe qui est un centre de réadaptation fonctionnelle et, d'autre part, le service d'accompagnement Etoile polaire qui s'est installé du côté du boulevard Machtens à Molenbeek.

Cette année, d'autres projets pour personnes autistes sont également subventionnés. C'est le cas par exemple de l'école des Quatre Vents en vue de la création d'une structure de type scolaire pour adolescents autistes de bon et haut niveau. Les subventions concernent plus particulièrement l'achat de matériel pédagogique. Il faut en effet distinguer plusieurs types d'autisme. Les autistes Asperger par exemple doivent être accompagnés de manière différente.

Pour renforcer l'offre de service à Bruxelles, l'appel à projets 2010 initié par Cap 48 a été lancé sur le thème de l'autisme. Cette année, le jury privilégiera donc les projets pour personnes autistes.

Le plan "autisme" interroge également sur les réponses à donner aux situations de crise et d'urgence. Depuis quatre années, je subventionne l'asbl L'Entre-Temps Bruxelles qui, lorsqu'un service ou un intervenant se trouve dans l'impasse pour remplir ses missions auprès d'un jeune handicapé, joue un rôle d'appui au réseau. Sa philosophie de base consiste à ne pas réduire l'analyse et le traitement de la crise au seul champ de compétence de l'Aide aux personnes handicapées du service Phare. Elle accompagne fréquemment de jeunes autistes et collabore avec l'interface grande dépendance.

Pour répondre aux demandes urgentes de jeunes autistes bruxellois francophones en crise, j'étudie la possibilité de mettre en place rapidement un projet pilote et ce, encore en 2010 je l'espère. Les objectifs de ce dispositif seraient les suivants:

- se mobiliser très rapidement afin d'éviter une dégradation de la situation ;
- identifier les enjeux sous-jacents pour le jeune et les institutions concernées ;
- faciliter le dialogue et créer les conditions nécessaires à l'élaboration de solutions négociées en vue d'une sortie de crise et d'une ouverture vers des relais appropriés.

Ce projet-pilote serait semblable aux "Interventions mobiles en situation de crise", projet-pilote de L'Entre-Temps mené en partenariat avec la Région wallonne (départements Santé mentale et Familles - Personnes handicapées).

Je me dois de vous rappeler également deux autres initiatives d'envergure. L'interface grande dépendance mise sur pied depuis le 1er mars 2007 au sein de mon administration. Elle a pu recenser, en collaboration avec le secteur, un nombre de personnes handicapées de grande dépendance. Afin de gérer les opportunités de nouvelles places ou de places se libérant, une liste dite "grande dépendance" a été constituée. Elle concerne un nombre important de personnes autistes. Afin de pouvoir donner, partiellement il est vrai, une aide à ces personnes, des formules de "répit" pour ces familles ont été développées :

- service d'extra-sitting (soutien à domicile) ;

B.I.Q. 6 (2009-2010)

- ateliers de répit en semaine ;
- accueil familial ;
- service de répit pendant les week-ends ou de courts séjours.

Cette année encore, plus de 300.000 € sont consacrés à cette offre. A la suite d'un appel à projets, six projets sont financés, à savoir l'Afrahm, la Braise Anderlecht, la Famille, la Vague, le Sapham et les Tof-services.

Quant à la formation des professionnels des centres de jour ou d'hébergement, face à l'augmentation - tant chez les adultes que chez les enfants - de difficultés liées à la présence de plus en plus importante de troubles du comportement, le centre Anaïs a souhaité organiser et animer un cycle de formation à l'attention des travailleurs du secteur. Et j'entends Mme Braeckman sur la question de l'électromagnétisme. Si un lien est établi entre autisme et champ électromagnétique, le sujet mériterait d'être approfondi. Ce projet d'Anaïs de mise en question des pratiques institutionnelles et de partage d'expériences avec des travailleurs de différents centres bruxellois sera soutenu.

Comme énoncé lors de la déclaration parlementaire 2009-2010 et dans ma précédente réponse, le gouvernement s'est engagé sur la concrétisation de projets de création de places d'hébergement et de jour et en particulier pour les personnes polyhandicapées et autistes. Je suis consciente de ce que nous ne rencontrons pas tous les besoins et qu'il existe encore des listes d'attente.

Nous en revenons au débat précédent car tout est dans tout. Budgétairement, les questions restent posées mais nous avons pris la mesure de ces questions d'autisme, peut-être insuffisamment prises en compte auparavant car trop peu connues, y compris de la complexité de l'autisme où un enfant autiste n'est pas l'autre et où il faut miser sur des accompagnements touchant des projets individuels en fonction de la personnalité du jeune et de l'enfant.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Le document que constitue le plan "autisme" doit nous interpeller, quelles que soient nos fonctions et notre position sur l'échiquier politique. Nous devons y être attentifs dans le futur. Nous veillerons donc à l'examiner et à faire un certain nombre de choix. Vous avez ouvert des pistes. Dans le cadre de la coopération avec nos collègues et vos collègues de la Communauté française, un certain nombre de choses peuvent être soulignées. Il existe plusieurs pistes pour prendre conscience de manière plus large de la présence de ces personnes au sein de notre société.

La première est la piste scolaire. Il y a moyen d'intégrer des enfants autistes dans l'enseignement. Récemment, une des écoles qui s'occupent de ces enfants de manière spécialisée, "Les Quatre Vents", est devenue une dépendance d'une école existante. Elle est donc entrée dans le système scolaire. C'est une très bonne nouvelle. Si l'on pouvait multiplier ces expériences, cela serait satisfaisant pour tout le monde.

Ensuite, il est vraiment important que dans le cadre de l'accord de coopération que nous devrions conclure avec l'ONE, nous puissions former des puéricultrices et des institutrices maternelles. La petite enfance est un moment clé dans la vie d'une personne autiste. Il est essentiel que l'autisme soit détecté le plus tôt possible. Les expériences ont montré qu'au plus tôt on détecte et réagit, meilleure sera la qualité de vie de la personne autiste tout au long de son existence.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- La formation des enseignants ouvre un vaste débat et soulève la question fondamentale de la durée des études des enseignants qui ne relève cependant pas de notre compétence.

Une formation des intervenants est-elle prévue dans le cadre des possibilités de répit ? Par ailleurs, vous dites qu'il y a plus de demandes dans les services d'accompagnement que de possibilités de places. A-t-on déjà évalué le nombre de familles en attente ?

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Nous nous efforçons de comptabiliser le nombre de familles mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Pour répondre à M. Riguelle au sujet de l'intégration scolaire, nous misons sur cette formule depuis pas mal de temps. Nous observons cependant qu'il est assez difficile de sensibiliser les directions d'école à ce genre de projet. Or, il ne faut pas se lancer dans l'aventure sans que l'école développe un projet avec les enseignants et les autres parents au risque de courir à la catastrophe et de marginaliser ces enfants. Ainsi, l'école "Nos Enfants" à Forest a développé un véritable projet d'école soutenu par de vrais moyens.

Nous insistons sur la formation des enseignants et des directeurs d'école, sans oublier celle des puéricultrices et des institutrices maternelles. A cet égard, nous avons rencontré M. Nollet, ministre de tutelle de l'ONE, et nous disposons d'une formule de partenariat avec l'ONE pour les puéricultrices, couvrant tous les types de handicap. Au-delà de leur détection, il s'agit aussi d'accompagner les parents qui ont parfois du mal à reconnaître le handicap de leur enfant. Dans le cas de l'autisme notamment, ce handicap n'est pas toujours visible dès les premiers mois.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'ACCUEIL EN CRÈCHE D'ENFANTS HANDICAPÉS À BRUXELLES

DE **MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL**

À **MME EVELYNNE HUYTEBROECK**,
MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Charlotte d'Ursel.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Découvrir que son enfant ne sera pas tout à fait comme les autres bouleverse la vie des familles. Il faut comprendre le handicap, l'accepter et s'y adapter. Les parents d'enfants handicapés de moins de trois ans n'ont pas beaucoup le choix. Soit ils s'occupent eux-mêmes de leur enfant, soit ils le confient à de rares crèches privées.

Le 29 septembre dernier, l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (AWIPH) et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) présentaient une petite dizaine d'initiatives visant à intégrer des enfants porteurs d'un handicap. C'est ainsi que neuf initiatives réparties sur le territoire wallon ont été retenues.

Parmi celles-ci, le projet d'accueil "Les Coccinelles" vise à favoriser l'intégration d'enfants présentant un handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Une équipe

composée d'une assistante en psychologie et d'une psychologue licenciée suivra des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans des milieux d'accueil de la région du Centre.

D'une part, l'équipe soutiendra les professionnels des milieux d'accueil. Les expériences et les besoins seront recueillis et analysés, des fiches de bonnes pratiques seront rédigées, les professionnels pourront ainsi recevoir des informations et des conseils. D'autre part, un accompagnement individuel de l'enfant sera assuré, des bilans à propos de l'enfant seront réalisés et des réunions autour de l'enfant seront organisées, les familles seront ainsi suivies dans le processus d'intégration.

Le Service bruxellois francophone des personnes handicapées est issu du Fonds national de reclassement social et professionnel des handicapés appelé aussi "Fonds Maron", puis du Fonds communautaire. A la suite de la régionalisation, en 1993, la Communauté française attribue l'aide aux personnes handicapées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. Ainsi, en dehors des allocations et des interventions médicales et paramédicales, l'ensemble de la politique d'accueil des personnes handicapées est transféré à l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée pour les personnes handicapées de la Région wallonne et à la Commission communautaire française pour les personnes handicapées francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

Avez-vous pris connaissance de ce projet en Région wallonne ? Existe-t-il des initiatives semblables à Bruxelles ? Sinon, ne pensez-vous pas qu'il pourrait représenter une alternative pour les familles confrontées au handicap de leur tout jeune enfant ? Disposez-vous de budgets ? Comptez-vous prendre des mesures spécifiques pour aider les crèches qui s'engagent dans cette démarche ?

Que propose le Service bruxellois francophone des personnes handicapées en matière d'intégration d'enfants handicapés dans les crèches bruxelloises ? Disposez-vous du nombre de places d'accueil manquantes dans la capitale ? Cette problématique suppose un travail à réaliser tant au niveau de la formation qu'au niveau des infrastructures, que faites-vous actuellement pour y remédier ?

Cette demande s'inscrit dans une démarche concrète. Sur les sept crèches francophones que compte la commune de Woluwe-Saint-Pierre, deux d'entre elles souhaitent bénéficier d'un soutien semblable à celui organisé en Région wallonne. Les équipes des crèches ont suivi la formation dispensée par l'ONE leur permettant d'accueillir un enfant avec des handicaps légers. Si certaines le font déjà, elles souhaitent aller plus loin. Toutefois, elles se voient contraintes de refuser des demandes de parents d'enfants autistes. Certains ne souhaitent pas en effet que les équipes s'épuisent à cette tâche car elles seraient confrontées à des situations pour lesquelles elles n'ont pas les compétences suffisantes. Elles souhaiteraient néanmoins offrir un accompagnement adéquat, semblable à celui qui est organisé dans le cadre du projet "Coccinelles". Comment comptez-vous soutenir ces milieux d'accueil dans leur démarche ?

Mme la Présidente.- La parole est Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Votre question s'inscrit dans la poursuite du débat que nous venons d'avoir sur l'importance de l'inclusion des enfants handicapés dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

L'ONE et l'AWIPH ont décidé de mettre en place un partenariat visant l'intégration des enfants handicapés dans les crèches

agréées et ont élaboré un protocole de collaboration à cette fin.

Notre cabinet et celui du ministre Nollet ont la volonté de formaliser ce type de partenariat. Des contacts sont en cours au sein du service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE) afin d'analyser plus avant les pistes de coopération envisageables à Bruxelles.

Lors de la législature passée, j'avais suggéré à l'ONE de formaliser par un accord de coopération l'implication des divers services d'accompagnement agréés par la Commission communautaire française au sein des crèches reconnues, à l'instar de ce que ces services réalisent dans l'enceinte scolaire. Aucune suite n'y avait été donnée à l'époque mais les conditions sont aujourd'hui réunies pour que nous avancions sur cette question.

S'il n'y a pas d'accord formalisé, une collaboration concrète entre le secteur de l'accueil de la petite enfance et du secteur bruxellois de la personne handicapée existe qui se traduit de diverses manières. Ainsi, six centres de jour et quatre centres d'hébergement accueillent des enfants en bas âge. Certains de ces centres ont notamment ouvert une crèche agréée par l'ONE.

Par exemple, la crèche "Le Coffre à Bébé" - crèche neurologique intégrée créée à l'initiative de l'Institut Royal d'Accueil pour le Handicap Moteur (Irahm) - accueille 26 enfants dont huit présentant un handicap moteur. L'intégration des bébés handicapés au sein du groupe des enfants valides se réalise tout au long des activités de la journée. Il y a un apport d'une réponse différenciée adaptée aux besoins de chaque enfant.

Les professionnels de la crèche et du centre de jour pour enfants scolarisés travaillent en équipe transdisciplinaire afin de mettre en commun les compétences de chacun. Il existe également une collaboration étroite entre les parents et les professionnels à tout moment et à tous niveaux. La crèche recourt aux méthodes thérapeutiques les mieux adaptées, à savoir kiné respiratoire, éveil sensorimoteur, hydrothérapie.

Un autre exemple est la crèche de l'Institut Royal pour Sourds et Aveugles (IRSA), "Le Petit Prince", qui accueille pour sa part dix-huit enfants âgés de trois mois à trois ans dont un tiers peuvent être sourds ou malentendants. Le projet vise le développement psychomoteur, l'acquisition de la communication et du langage, le développement de l'autonomie en vue de l'entrée en maternelle. Un projet éducatif personnalisé est élaboré pour chaque enfant sourd. Le personnel est spécialisé en matière de surdité et est formé en langue des signes et en moyens de communication visualisés.

Finalement, il existe également à Bruxelles la crèche "Crescendo", crèche d'intégration qui accueille des enfants sourds et des enfants malentendants. Elle est agréée et subsidiée par l'ONE pour l'accueil de dix-huit enfants. Elle travaille en étroite collaboration avec le centre "Comprendre et Parler".

En plus de ces projets d'intégration en lien avec les centres de jour pour enfants, des services d'accompagnement reconnus pour les enfants en bas âge travaillent activement à l'accompagnement et à l'intégration d'enfants handicapés en crèche. Il s'agit des structures suivantes :

- le Réseau de Coordination et d'Intervention RéCi-Bruxelles accompagne des enfants en bas âge présentant une déficience motrice ;

B.I.Q. 6 (2009-2010)

- le Service d'Accompagnement de la Personne Handicapée Mentale (SAPHAM) accompagne des enfants en bas âge présentant une déficience intellectuelle ;
- SUSA-Bruxelles accompagne des enfants en bas âge présentant de l'autisme ou une déficience intellectuelle associée à des troubles majeurs du comportement ;
- Triangle-Bruxelles accompagne des enfants en bas âge présentant une déficience sensorielle ou polyhandicapés ;
- l'Etoile polaire accompagne des enfants en bas âge présentant de l'autisme ou une déficience auditive et/ou intellectuelle ;
- Famisol et La Vague accompagnent des enfants en bas âge présentant tout type de déficience.

J'ai souhaité développer ce secteur de l'accompagnement. De nouveaux agréments et de nombreux passages de catégorie ont eu lieu.

Concernant spécifiquement l'évaluation des besoins, elle devrait être réalisée dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'enfance, en lien avec l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée.

Voilà le bilan de nos actions en matière d'inclusion des jeunes enfants handicapés dans le milieu de la petite enfance et les perspectives à développer tant en termes de renforcement des bonnes pratiques que de coopération.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Charlotte d'Ursel.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Il existe de nombreux projets d'intégration, vous l'avez mentionné. Vous dites que de nouveaux agréments sont en attente. Concrètement, que puis-je dire de votre part à ces milieux d'accueil qui développent de nouveaux projets ? Ce sont des milieux d'accueil qui s'occupent d'une vingtaine d'enfants et qui comptent accueillir deux enfants handicapés. On sait que cela fait non seulement du bien aux enfants porteurs d'un handicap mais aussi aux autres enfants et aux autres familles. Ne serait-il pas bon, comme en Région wallonne, de mettre en place un système qui permette de bénéficier de l'aide de psychothérapeutes ?

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- C'est notre but. Nous avons contacté l'ONE pour mettre en place en Région de Bruxelles-Capitale le même protocole d'accord que celui qui lie l'AWIPH et l'ONE. Nous avons déjà fait des expériences avec l'ONE lors de la législature précédente mais elles ne se sont pas révélées concluantes. Nous avons demandé au ministre Nollet que cela puisse se concrétiser.

Aux crèches qui veulent mettre en place ces projets, je ne peux que conseiller de contacter les services d'accompagnement qui sont chargés de suivre les projets. Nous tenons à votre disposition une liste de ces services d'accompagnement.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Donc, vous avez des contacts. Pensez-vous que vous allez obtenir des résultats durant cette législature ?

Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Oui. Je pense pouvoir aboutir à un accord de coopération avant la fin de la législature. Les contacts ont déjà été pris depuis plusieurs mois.

L'AIDE À L'ACQUISITION D'OUTILS FACILITANT L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES DYSLÉXIQUES ET LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

DE **MME CAROLINE PERSOONS**

A **MME EVELYNNE HUYTEBROECK,**
MINISTRE EN CHARGE DE LA **POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Aujourd'hui, nous avons évoqué la grande dépendance, les handicaps et l'accompagnement des handicaps. Si la dyslexie n'est pas un handicap en tant que tel, ce trouble de l'apprentissage du langage écrit touche environ 10% de la population. Il peut entraîner de tels problèmes d'adaptation, d'intégration et d'inclusion que l'on est parfois confronté à des phénomènes d'exclusion. C'est la raison pour laquelle il faut y être attentif d'autant plus qu'il existe des moyens d'aider les personnes souffrant de ce trouble.

Je voudrais vous interroger, d'une part, sur le soutien à l'acquisition de logiciels et, d'autre part, sur le soutien à des associations accompagnant des parents. Ces dernières années, de nombreux outils et logiciels d'aide à l'apprentissage ont été développés et ce, grâce aux nouvelles technologies. Je pense par exemple aux logiciels de lecture de textes. Ils permettent au dyslexique de mieux les saisir et les comprendre. Ils permettent en outre un meilleur travail à l'école. La Communauté française a ainsi agréé le logiciel Kurzweil 3000 qui constitue une référence, aidant ainsi un peu les écoles à l'acquérir. Cependant, on entend encore trop souvent dire que les écoles et les professeurs sont trop peu formés à ce logiciel. J'ai d'ailleurs posé une question au Parlement de la Communauté française à ce propos.

Il semble également que sous certaines conditions, les particuliers peuvent bénéficier d'un soutien de l'AWIPH en Région wallonne pour acquérir ce logiciel. Qu'en est-il au niveau de la Commission communautaire française ? Lorsque j'ai téléphoné au service compétent à ce sujet, cela n'avait pas l'air d'être très clair. En effet, il ne s'agit pas d'un handicap reconnu comme tel par l'INAMI mais d'un trouble de l'apprentissage. Est-ce que la Commission communautaire française octroie une aide aux familles pour l'acquisition de ce logiciel ? Si oui, cela signifie qu'il y a une sorte de reconnaissance de cette dyslexie. Comment cette aide s'organise-t-elle et à quelles conditions est-elle octroyée ?

Comme pour d'autres problèmes, il s'agit de repérer ce trouble de dyslexie très tôt pour pouvoir accompagner au mieux le jeune, sa famille et tous les intervenants actifs dans le parcours scolaire. Cependant, comme la dyslexie n'est pas un handicap en tant que tel, aucune des associations qui développent, informent, accompagnent les parents et les jeunes dyslexiques n'a le statut de service d'accompagnement. C'est dommage car elles sont souvent interpellées. Hier encore, j'ai reçu un mail d'une maman qui recherche une école secondaire pour son enfant assez fort dyslexique. Elle se demande à qui elle peut s'adresser. Si la pédagogie est bien là, existe-t-il un soutien aux familles dans cette recherche d'école et dans l'aide à apporter au jeune ?

La Commission communautaire française soutient-elle les parents en la matière ? Est-il possible de soutenir l'une ou l'autre association liée à la dyslexie, à l'aide aux enfants ou aux adultes souffrant de ce trouble particulier ?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelynne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- A trop charger la barque ... Aussi, attention! La Commission communautaire française et le secteur des personnes handicapées ne peuvent pas combler d'éventuelles carences d'autres pouvoirs.

Madame Persoons, une nouvelle fois, nous sommes "borderline" dans le sens où des enfants présentant des problèmes de dyslexie ne sont pas des enfants vraiment handicapés, même si la dyslexie peut engendrer des retards parfois considérés comme un type de handicap. Les enfants ne sont pas pour autant recensés comme enfants handicapés. En revanche, des enfants handicapés peuvent souffrir d'une dyslexie du fait de leur handicap. Cependant, les deux types d'enfants n'ont pas le même statut. Le terme dyslexie est fréquemment utilisé pour qualifier un trouble de langage spécifique et du développement des acquisitions scolaires. Il est donc souvent question de troubles de l'apprentissage.

Dans le cadre de la législation actuelle, les enfants qui présentent des troubles de l'apprentissage spécifiques ne sont donc pas admissibles au bénéfice des interventions du service Phare. En effet, ils ne présentent pas la limitation de 20% des capacités mentales et/ou de 30% des capacités physiques préconisées à l'article 6 du décret du 4 mars 1999. Les justifications sont parfois techniques et peuvent sembler brutales.

Le service Phare a bien connaissance des logiciels dont vous parlez qui facilitent l'organisation et la structuration des notes, qui intègrent des fonctions de soulignement et de prédiction des mots, particulièrement utiles aux enfants dyslexiques. Le service bruxellois rembourse ces outils pour des enfants admis dans le cadre d'une pathologie visuelle ou d'une infirmité motrice cérébrale éventuellement couplée à des problèmes de dyslexie. Ainsi, le problème est clairement lié au statut d'un enfant reconnu comme handicapé.

Depuis le 1er septembre 2009, l'octroi d'heures d'accompagnement pédagogique peut concerner des étudiants ou stagiaires souffrant d'une déficience de faible prévalence et pour lesquels un rapport pluridisciplinaire met en avant la nécessité d'un accompagnement pédagogique. Ces étudiants peuvent éprouver des difficultés liées à la structuration des informations ou à la prise de notes. Ils doivent cependant toujours être admis au service bruxellois Phare avant de pouvoir bénéficier des heures d'accompagnement pédagogique.

Clairement, aujourd'hui, les problèmes de dyslexie pure ne sont donc pas reconnus comme handicap à part entière au niveau de notre service Phare. Je tenais à être nette à ce sujet.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- La Commission communautaire française n'intervient donc pas non plus pour tout ce qui a trait au service d'accompagnement pour les familles.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Pas si l'enfant n'est pas reconnu.

Mme Caroline Persoons (MR).- La Communauté française prétend également que cette compétence relève davantage de l'aide aux personnes tandis que la Région wallonne intervient en partie en se montrant peut-être moins stricte au niveau des reconnaissances. Vous devez aborder ces questions dans le cadre des gouvernements conjoints avec la Communauté française et la Région wallonne. À défaut d'une prise en charge efficace et précoce, on ouvre la porte à l'exclusion scolaire, à l'exclusion du monde de l'emploi, aux handicaps, à l'analphabétisme. Si nous ne voulons pas voir la situation empirer, nos pouvoirs publics doivent s'atteler à la recherche d'une solution.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de transversalité dans de nombreux secteurs. La transversalité avec le secteur de l'enseignement est cruciale, que ce soit au niveau de l'intégration scolaire ou de l'accompagnement des enfants dyslexiques. Je saisis l'occasion de ma présence au Gouvernement de la Communauté française pour en discuter avec mes collègues de l'enseignement.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission des Affaires sociales est levée.

La réunion est levée à 14h53.

